



PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 951

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 951 intitulé :

« Règlement numéro 951 décrétant un emprunt de 3 341 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers pour le Service de sécurité incendie sur une partie du lot 1 953 935 du cadastre du Québec à Bois-des-Filion »

- a été adopté par le conseil municipal le 26 octobre 2015 ;
- a reçu l'approbation des personnes habiles à se prononcer le 10 novembre 2015;
- a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 15 février 2016.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 16 février 2016.

Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier